

# “ La sensibilisation des jeunes scolarisés aux usages de l'internet et des réseaux”

*Presentée par Mme Drudeisha C-Madhub  
(Commissaire )*

Email: [dmadhub@mail.gov.mu](mailto:dmadhub@mail.gov.mu)

Tel: +230 201 36 04

Helpdesk: +230 203 90 76

Site Web: <http://dataprotection.gov.mu>

Adresse: 4ème étage, Bâtiment Emmanuel  
Anquetil, Port Louis, Maurice



Data Protection Office

# Aperçu sur l'Office de la Protection des Données Personnelles

- L'Office de la Protection des Données Personnelles est une institution publique destinée à la sauvegarde des droits au respect de la vie privée de tous les individus en ce qui concerne le traitement de leurs données personnelles.



# Aperçu sur l'Office de la Protection des Données Personnelles

- L'un des objectifs de l'Office de la Protection des Données Personnelles est aussi de:-
  - **former et informer**, en particulier les enfants et les autorités responsables pour le bien-être des jeunes;
  - d'influer sur les **politiques** décideurs à prendre les bonnes décisions en ce qui concerne les enfants et leur vie privée; et
  - **sensibiliser** les contrôleurs sur leurs fonctions concernant le traitement des données sur les enfants.

# Législation sur la protection des enfants en ligne (Data Protection Act)

- Le but de cette législation est aussi précisément de protéger les enfants contre les violations virtuelles de la vie privée, souvent à l'apparence trompeuse et incomprise.
- La législation prévoit que le consentement d'un mineur (<18 ans) concernant le traitement de ses données doit impérativement être celui de la personne qui exerce l'autorité parentale sur le mineur ou a été désigné comme la personne ayant la garde du mineur par une cour de justice .



# Sensibiliser les "naifs" et les "innocents"

- L'internet est l'espace de vie des enfants, mais comment garder cet environnement pur et comment leur permettre de continuer à bénéficier en toute candeur la magie de cet extraordinaire outil de savoir, de partage et d'échanges qu'est internet?

# Sensibiliser les "naifs" et les "innocents"

- Les jeunes ne sont pas toujours très conscients que les informations personnelles qu'ils affichent en ligne peuvent être utilisés à mauvais escient : pour leur causer de l'embarras, pour voler leur identité, et même pour savoir où ils vivent, où ils vont à l'école et quels sont leurs projets pour la fin de semaine.
- Il est parfois difficile, en particulier pour les jeunes, de faire la distinction entre jeux, divertissement et cueillette d'informations déguisée.

# Afin de conscientiser les enfants sur les dangers

❖ L'Office de la Protection des Données Personnelles a lancé une campagne afin de sensibiliser **les enfants** du cycle **primaire** à la protection de leurs données privées et informations personnelles sur internet. Un second projet pour le secondaire est en préparation.

*LES PRINCIPES  
FONDAMENTAUX DE LA  
PROTECTION DES DONNÉES  
PERSONNELLES*

Ressource pour les enseignants

Préparé par l'office de la protection des données  
personnelles

# Sensibiliser les "naifs" et les "innocents", tout en fournissant des outils éducatifs

L'objectif est de rappeler aux jeunes que la vigilance s'impose dès aujourd'hui, en particulier lorsqu'il s'agit de diffuser des informations à

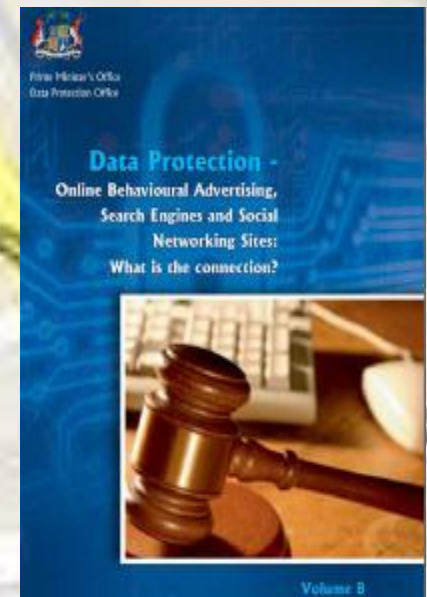
- caractère politique
- religieux
- sexuel
- Racial
- médical
- Personnel

C'est bien avant de publier qu'il faut réfléchir car une fois en ligne, il est difficile de supprimer les informations qui peuvent nous suivre toute notre vie.



# Sensibiliser les "naifs" et les "innocents", tout en fournissant des outils éducatifs

Le bureau propose également un guide et un coin en ligne pour les enfants ainsi en les incitant de façon ludique à se poser des questions.



## Maturité requise dans les stratégies de présence en ligne.

- La plupart des enfants maîtrisent le cyberspace mieux que leurs parents. Ils sont portés à avoir une confiance et une curiosité naturelle qui peuvent les mener à donner leurs renseignements personnels sans s'en rendre compte.
- Il est important qu'enfants et adolescents comprennent qu'ils ont droit à leur vie privée sur Internet et que comporte ce droit. Ils doivent apprendre à reconnaître les méthodes évidentes, ou plus subtiles, utilisées par les spécialistes du marketing pour obtenir d'eux des renseignements personnels et envahir leur vie privée.

# Obligations des Entreprises

- les entreprises doivent examiner comment développer une taxonomie pour fournir des informations aux enfants de manière simple et les informer des risques potentiels d'un changement de leurs paramètres de confidentialité par défaut .
- aucune campagne de marketing direct ne doit cibler spécifiquement les mineurs et les enfants ne peuvent faire l'objet d'une publicité comportementale.



# Obligations des Entreprises

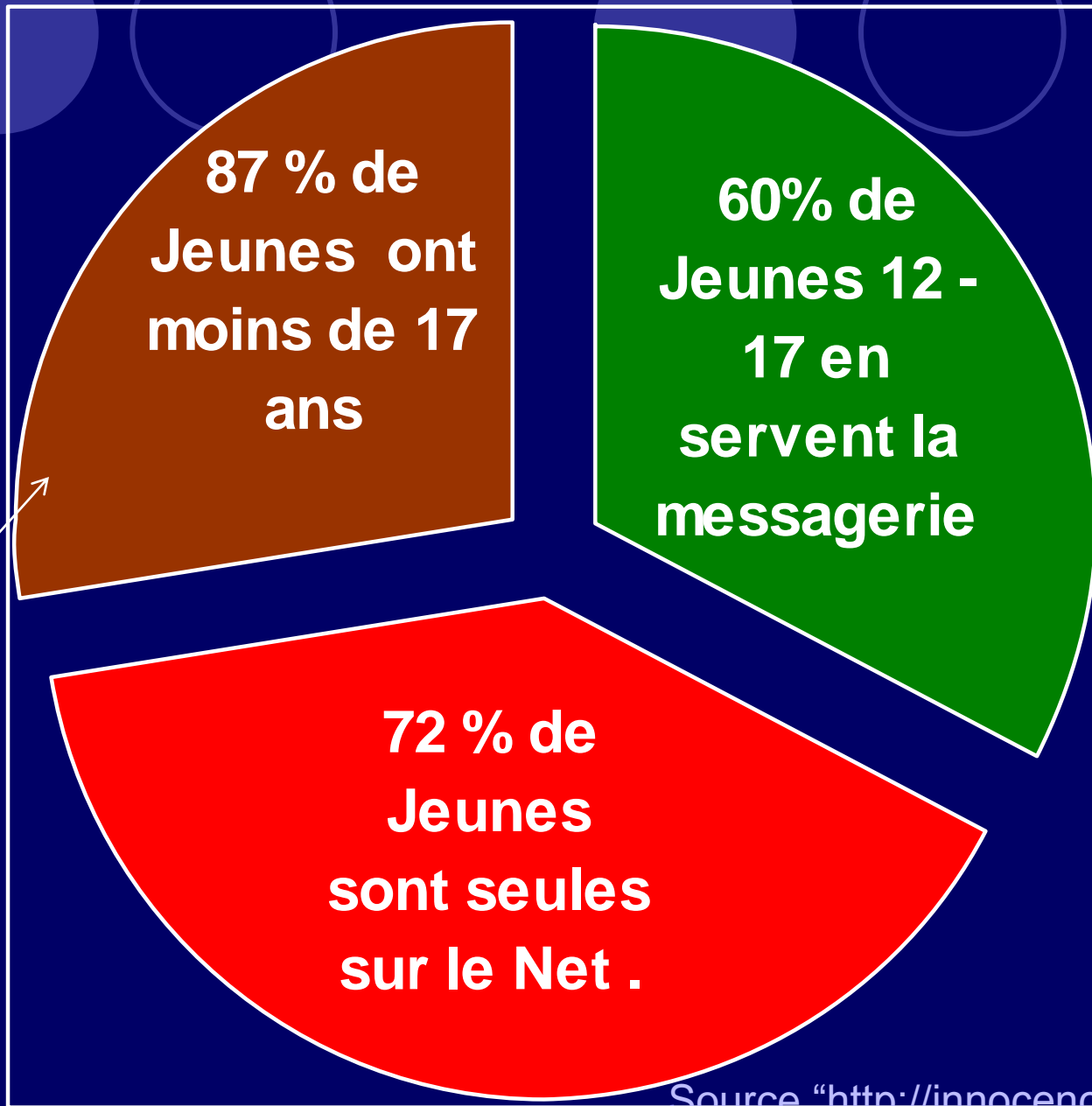
- les entreprises doivent veiller à traiter les données à caractère personnel des enfants conformément à la législation en vigueur, et à obtenir le consentement parental lorsque nécessaire.
- Elles doivent mettre en oeuvre des paramètres de confidentialité par défaut pour les enfants qui fournissent des mécanismes plus proactifs que ceux configurés par défaut pour tous les utilisateurs.



## Obligations des Entreprises

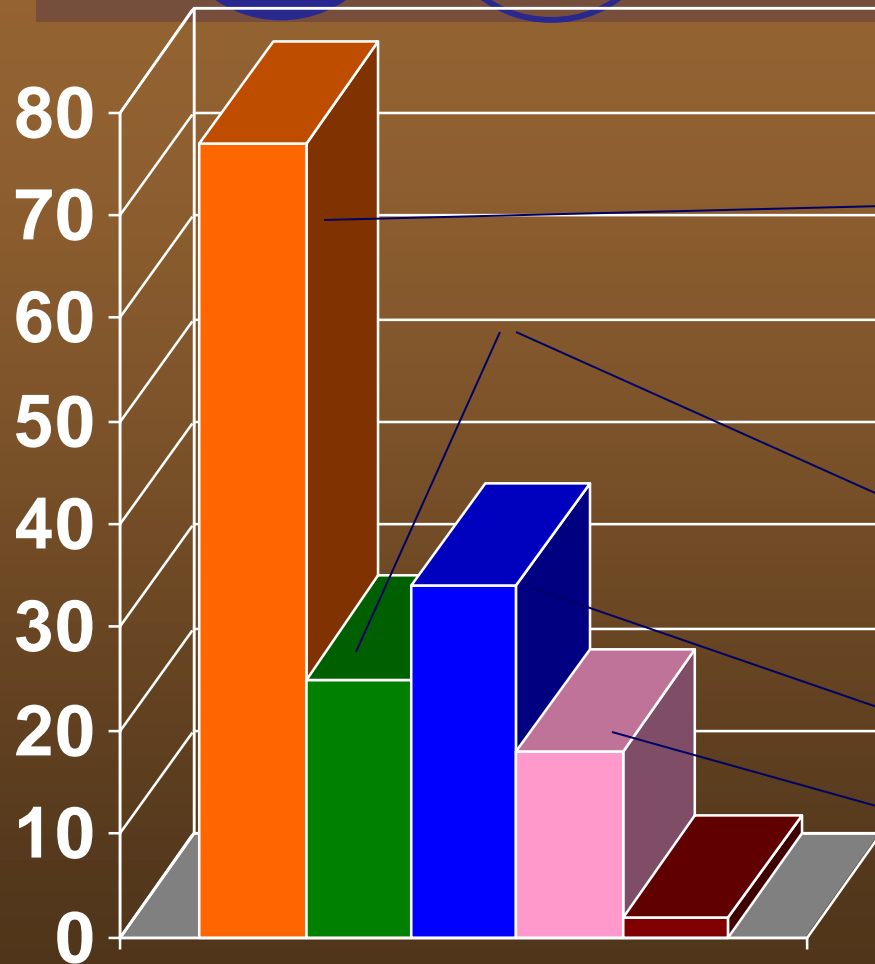
- Elles doivent également mettre en oeuvre des avertissements appropriés pour alerter les enfants qui veulent changer leurs paramètres de confidentialité par défaut et veiller à ce qu'un tel changement soit validé par un consentement parental lorsque nécessaire.
- Elles doivent s'efforcer de déployer des outils appropriés pour la vérification de l'âge qui ne sont pas intrusifs du point de vue de la protection des données.

# Statistiques



Surfent  
sur la  
toile

# Quelques statistiques:



- 77% des internautes déclarent être membre d'au moins un des réseaux sociaux en ligne testés.
- 25% des internautes sont membres d'un seul réseau social,
- 34% de deux à trois réseaux sociaux et 18% de quatre et plus.
- En moyenne, un internaute est membre de 1,9 réseaux sociaux.

Pourcentage



## **Propositions et Recommandations Générales:-**

- Les SRS (service de réseaux sociaux) devraient informer et mettre en garde leurs utilisateurs contre les risques d'atteinte à la vie privée lorsqu'ils téléchargent des données.
- Les SRS devraient recommander à leurs utilisateurs de ne pas mettre en ligne des images ou des informations concernant d'autres personnes sans le consentement de celles-ci.
- Les SRS devraient informer les utilisateurs de leur identité et leur fournir des informations claires et complètes sur les raisons pour lesquelles ils ont l'intention de traiter des données personnelles ainsi que les différentes manières de procéder.



# Propositions et Recommandations Générales

- Les SRS doivent prévoir un délai maximal de conservation des données des utilisateurs inactifs. Les comptes abandonnés doivent être supprimés.
- La page d'accueil des SRS, au moins, devrait présenter un lien vers un service dédié aux doléances destiné aux membres et aux non-membres et couvrant les problèmes de protection des données.



# Propositions et Recommandations Spéciales:-

- Consentement parental obligatoire,
- détermination d'un âge minimum pour l'accès aux réseaux sociaux,
- facilitation des signalement d'abus sur Internet,
- Paramétrage convivial par défaut des informations personnelles publiées sur les réseaux sociaux,
- l'effacement réel des données sur demande expresse des utilisateurs,
- Visibilité renforcée et la simplification des options de vie privée,
- rendre la géolocalisation impossible pour les mineurs,
- et élaborer des guides de bonnes pratiques relais d'une information appropriée aux besoins des enfants.



# Conclusion- message destiné aux enfants

- Enfants et Adolescents:

Il faut toujours faire très attention aux gens tordus qui rôdent sur la toile, il y en a beaucoup plus que ce que l'on peut imaginer! Donc il ne faut pas remplir tous les champs que l'on te demande (du style, numéro de téléphone, Skype, adresse postale...) car cela facilite simplement la tâche des personnes qui pourraient te vouloir du mal! (en passant, à quoi ça sert de donner ton numéro de téléphone si tes contacts à toi l'ont déjà?)

“Merci de votre aimable attention”

